

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Atelier de dialogue, de partage et d'imprégnation de la charte sur la bonne gouvernance du foncier rural en République du Bénin.

Sous l'égide de la Chambre Nationale d'Agriculture du Bénin, du Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche et en présence du Chargé de Mission du Président de la République à la Sédentarisation, s'est tenu à Grand-Popo, les 30 et 31 août 2022, l'atelier de dialogue, de partage et d'imprégnation par les acteurs de la société civile des grandes lignes de la charte sur la bonne gouvernance du foncier rural en République du Bénin.

La charte est une initiative citoyenne béninoise qui vise à orienter les futurs engagements (exemples : Partenariats Public-Privés, contrats, conventions, projets de développement, accords d'investissements dans les terres rurales, etc.) entre les services de l'administration foncière et ses partenaires socio-économiques pour l'amélioration de la gouvernance foncière.

En tant que tel, la charte est une contribution à la vision du développement national car elle propose une adaptation contextuelle de nombreuses références internationales pour en faire un outil cohérent inspiré des réalités socio-environnementales du Bénin. Le Projet de Promotion d'une Politique Foncière Responsable de la coopération allemande a assuré l'appui technique du processus depuis 4 années (voir schéma ci en bas).

Ont été conviés à cet atelier les acteurs majeurs de la société civile et du monde agricole du Bénin: **ANAF** (l'association des femmes agricultrices du Bénin), **PNOPPA** (Plateforme Nationale des Organisations Paysannes et de Producteurs Agricoles du Bénin), **FUPRO** (Fédération des Unions de Producteurs du Bénin), **FENOMA** (Fédération Nationale des Organisations de Maraichers du Bénin), **FENAPROM** (Fédération Nationale des Producteurs de Mangues du Bénin), **CCRB** (Conseil de Concertation des Riziculteurs du Bénin), **SYNPA** (Synergies Paysannes), **ANOPER** (Association Nationale des Organisations Professionnelles d'Éleveurs de Ruminants).

Cet atelier a eu pour objectif de partager avec les acteurs (société civile et secteur privé agricole) sur le contenu de la charte sur la gouvernance du foncier rural afin de leur permettre de porter leurs responsabilités : celles relatives à la promotion (par le plaidoyer) avant et après l'approbation par le Gouvernement. Ces mêmes acteurs ont tenu à la rédaction d'un communiqué de presse afin de partager le fruit de leurs travaux avec le plus grand nombre, depuis les grands constats, jusqu'aux prochaines étapes, en passant par les engagements et les recommandations :

### Grands constats sur les défis du monde rural

- Les difficultés d'accès et d'utilisation de la terre, particulièrement pour les femmes et les jeunes ;
- Les différends et conflits liés à l'accès aux terres rurales et aux ressources naturelles ;
- Le besoin d'un creuset d'échange et de partage de bonnes expériences sur le foncier ;
- La faible internalisation /adoption de la législation foncière au niveau local ;
- La dégradation et la baisse de fertilité des terres agricoles ;
- La pression foncière et la marchandisation de plus en plus accrues, etc.

### Pourquoi une charte nationale ?

- La charte nationale sur la gouvernance du foncier rural ne se substitue pas aux lois du Bénin, au contraire, elle promeut et met en lumière la constitution et les lois de la République béninoise ;
- La charte s'inspire des textes nationaux (PAG / Bénin révélé, Code Foncier, Code du Pastoralisme, etc.), régionaux (Agenda 2063, Charte Africaine des droits de l'homme, etc.) et internationaux (ODD des Nations Unies, Directives Volontaires de la FAO, etc.) ;



de gauche à droite : ProPFR/GIZ, CNA, MAEP / (© ProPFR/GIZ, 2022)

- La charte est en adéquation avec le plan stratégique de développement du secteur agricole du Bénin, qui vise à « rendre le secteur agricole béninois dynamique à l'horizon 2025, compétitif, attractif, résilient aux changements climatiques et créateur de richesse, répondant de façon équitable aux besoins de sécurité alimentaire et nutritionnelle de la population béninoise et aux besoins de développement économique et social de toutes les couches de la population du Bénin ».

### Étapes déjà franchies

- La charte est le fruit de la réflexion d'une centaine d'experts béninois depuis 2018.
- La validation technique de la charte par tous les acteurs concernés (société civile, banques, SFD, universités, partenaires internationaux au développement, investisseurs privés agricoles, organisations professionnelles, collectivités territoriales, experts) par 6 ateliers dont la plateforme nationale de dialogue multi-acteurs sur le foncier rural (2020).
- Des Ateliers réunions partage/présentations aux ministres concernés ayant conduit à l'élaboration de la charte (2021 - 2022).
- La Présentation de la note conceptuelle et du projet de communication conjointe au cabinet du MAEP (juin 2022).

### Livrables de l'Atelier de Grand Popo

- L'amendement de la communication d'introduction en conseil des ministres.
- La note conceptuelle sur le déroulement du processus d'élaboration de la charte au format administratif requis.
- La mise à jour du projet de décret d'approbation de la charte.

### Résolutions/Engagements

La totalité des acteurs de la société civile conviés à cet atelier, unanimes :

- ont exprimé leur adhésion à la charte et à soutenir toutes les actions entrant dans le cadre de son approbation ;
- se sont engagés à jouer leur partition pour obtenir, dans les meilleurs délais, l'approbation du Gouvernement.

### Recommandations de l'Atelier de Grand Popo

- Obtenir l'engagement des PTF pour assurer la vulgarisation de la charte et des autres textes sur le foncier.
- Mettre en place des mécanismes de suivi de la mise en œuvre de la charte depuis le niveau central jusqu'au niveau local.

### Prochaines étapes (à court terme)

- Restitution au MAEP du niveau de de préparation et de concertation du processus d'approbation de la charte.
- Finalisation par le comité technique mixte CNA/MAEP de la note conceptuelle sur l'élaboration de la charte.
- Avis consultatif des départements ministériels impliqués dans le dossier (MAEP, MJL, MCVDD, MDGL, MEF).
- Finalisation des livrables et transmission de l'ensemble du dossier au Secrétaire Général du MAEP.
- Organisation d'une conférence de presse par les acteurs de la société civile pour soutenir la communication et le plaidoyer sur la charte.
- Organisation d'une conférence/colloque nationale sur la charte (une fois approuvée) au 4ème trimestre de 2022.

Charte  
Légalité, Droit et Gouvernance  
(SC.1)



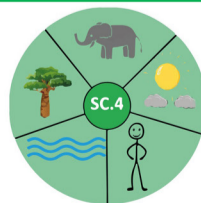
Charte  
Economie Verte / Développement Responsable  
(SC.2)



Charte  
Ethique, Solidarité et Justice Sociale  
(SC.3)



Charte  
Environnement et Biodiversité  
(SC.4)



Charte  
Culture, Savoirs et Enseignement  
(SC.5)



Charte  
Usage des Terres et Droit Foncier  
(SC.6)



Extraits de la Charte Nationale pour la Gouvernance foncière en République du Bénin